



## Le déserteur

Par [Boris Vian](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Mondialisation.ca, 02 janvier 2009

2 janvier 2009

*En 2009, nous souhaitons la Paix et la Justice pour tous les peuples et la fin de l'occupation militaire des États-Unis, notamment en Afghanistan et en Irak. Aussi nous publions ici les paroles de la célèbre chanson de Boris Vian ainsi que le lien du vidéo-clip accompagné d'images sur la guerre (chanson interprétée par l'auteur):*

<http://fr.youtube.com/watch?v=gjndTXyk3mw>

*Pourquoi les soldats canadiens combattent-ils en Afghanistan?*

*Cette guerre est illégale, immorale et ne peut être gagnée.*

*La volonté expresse de la nation québécoise et du peuple canadien est de mettre fin à cette guerre.*

*Pourtant, le gouvernement Harper n'écoute pas le peuple et s'acharne à imposer cette guerre impérialiste.*

*Le gouvernement Harper a décidé de consacrer 22 milliards de dollars et continue d'envoyer des soldats.*

*Pour faire cesser cette guerre il y a plusieurs moyens : développer l'unité contre la guerre avec tous les mouvements démocratiques (syndicats, organisations étudiantes, partis politiques progressistes, dénoncer la propagande des médias de masse et le recrutement dans les écoles et les universités, renforcer le mouvement anti-guerre : le collectif «Échec à la guerre» au Québec et la «Canadian Peace Alliance» au niveau fédéral.*

*Antonio Artuso - [pueblo@sympatico.ca](mailto:pueblo@sympatico.ca) - Montréal, le jeudi 1er janvier 2009 - Développons l'unité (1) idéologique; (2) politique; et (3) organisationnelle.*

[Le Déserteur](#), est la chanson la plus célèbre de Boris Vian, parmi les 461 qu'il a écrites.

Chanson anti-militariste, elle a été écrite à la fin de la [guerre d'Indochine](#) (soit le [15 février 1954](#)), juste avant la [guerre d'Algérie](#).

Elle fut interdite sur les ondes dans sa version d'origine en raison du couplet final litigieux :

«Si vous me poursuivez  
Prévenez vos gendarmes  
Que je possède une arme  
Et que je sais tirer»

(Version attestée par Françoise Renaudot, dans son ouvrage *Il était une fois Boris Vian*)

Ce couplet fut tardivement remplacé par :

Si vous me poursuivez  
Prévenez vos gendarmes  
Que je n'aurai pas d'arme  
Et qu'ils pourront tirer

Boris Vian fut l'objet de poursuites de la part de paramilitaires d'extrême-droite. Sous sa deuxième forme, la chanson eut un succès dans les [années 1960](#), chantée par [Peter, Paul and Mary](#), mais Vian était déjà mort.

Le déserteur

Chanson de Boris Vian, 1954, contre la guerre d'Indochine.

Paroles : Boris Vian. Musique : Harold Berg 1954 autres interprètes : Serge Reggiani, Richard Anthony, Claude Vinci

Monsieur le Président  
Je vous fais une lettre  
Que vous lirez peut-être  
Si vous avez le temps  
Je viens de recevoir  
Mes papiers militaires  
Pour partir à la guerre  
Avant mercredi soir  
Monsieur le Président  
Je ne veux pas la faire  
Je ne suis pas sur terre  
Pour tuer des pauvres gens  
C'est pas pour vous fâcher  
Il faut que je vous dise  
Ma décision est prise  
Je m'en vais déserteur

Depuis que je suis né  
J'ai vu mourir mon père  
J'ai vu partir mes frères  
Et pleurer mes enfants  
Ma mère a tant souffert  
Elle est dedans sa tombe  
Et se moque des bombes  
Et se moque des vers  
Quand j'étais prisonnier  
On m'a volé ma femme  
On m'a volé mon âme  
Et tout mon cher passé  
Demain de bon matin  
Je fermerai ma porte  
Au nez des années mortes  
J'irai sur les chemins

Je mendierai ma vie  
Sur les routes de France  
De Bretagne en Provence

Et je dirai aux gens :  
Refusez d'obéir  
Refusez de la faire  
N'allez pas à la guerre  
Refusez de partir  
S'il faut donner son sang  
Allez donner le vôtre  
Vous êtes bon apôtre  
Monsieur le Président  
Si vous me poursuivez  
Prévenez vos gendarmes  
Que je n'aurai pas d'armes  
Et qu'ils pourront tirer

*Nota :*

*La version initiale des 2 derniers vers était :*

*« que je tiendrai une arme ,et que je sais tirer ... »*

*Boris Vian a accepté la modification de son ami Mouloudji  
pour conserver le côté pacifiste de la chanson !*

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Boris Vian](#), Mondialisation.ca, 2009

---

Articles Par : [Boris Vian](#)

**Avis de non-responsabilité :** Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)